

Choix relatif à la location d'un bien

Ce formulaire s'adresse à un contribuable (le locataire) qui a loué un bien corporel ainsi qu'au propriétaire de ce bien (le bailleur) qui donne le bien en location, qui choisissent conjointement de considérer la location de ce bien comme une acquisition.

Pour que le locataire et le bailleur puissent exercer ce choix, **toutes** les conditions suivantes doivent être remplies :

- les deux parties n'ont aucun lien de dépendance entre elles;
- le bailleur est
 - soit une personne qui réside au Canada et qui n'est pas exonérée d'impôt sur son revenu imposable en vertu de la partie I de la Loi sur les impôts,
 - soit une personne qui ne réside pas au Canada et qui détient le bail dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise par l'entremise d'un établissement au Canada dont le revenu est imposable au Canada en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu;
- le bien aurait constitué un bien amortissable pour le locataire s'il l'avait acquis;
- le bail est d'une durée de plus d'un an;
- le bail concerne un bien corporel qui n'est pas un bien prescrit. Un bien prescrit comprend notamment un bien corporel ou un ensemble de biens corporels qui, au moment de la conclusion du bail, a une juste valeur marchande inférieure ou égale à 25 000 \$.

En vertu de ce choix, le bail est réputé ne pas en être un en ce qui concerne les montants payés ou payables pour l'usage ou le droit d'usage du bien. De plus, aux fins du calcul de l'impôt, le locataire est réputé avoir acquis le bien à sa juste valeur marchande et avoir contracté, pour l'acquérir, un emprunt auprès du bailleur au taux d'intérêt prescrit.

Si, après avoir effectué ce choix, le bailleur remplace le bien par un bien semblable dont il est aussi propriétaire et que le loyer à payer pour le bien semblable est le même que celui qui était à payer pour le bien, le présent choix n'est pas modifié. Cependant, certaines règles peuvent s'appliquer si le bail est modifié ou si le bailleur apporte une modification ou une addition au bien qui fait l'objet du présent choix.

Renseignements importants

- Le locataire et le bailleur doivent remplir chacun un exemplaire de ce formulaire et le joindre à la déclaration de revenus respective qu'ils doivent produire pour l'année d'imposition durant laquelle le bail a été conclu.
- Pour plus de renseignements, consultez les articles 125.1 à 125.7 de la Loi sur les impôts.

1 Renseignements sur le locataire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier		Numéro d'assurance sociale	
01a		01b		IC 0001		01c	
Nom du locataire						Date de clôture de l'exercice	
02						05	

2 Renseignements sur le bailleur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier		Numéro d'assurance sociale	
01a		01b		IC 0001		01c	
Nom du bailleur						Date de clôture de l'exercice	
02						05	
Nom de la personne-ressource						Ind. rég. Téléphone	



3 Renseignements sur le bail et sur le bien

Date de la conclusion du bail	Juste valeur marchande du bien au moment de la conclusion du bail _____ \$	
Type de bien	Numéro de modèle	Numéro de série
Nom du fabricant	Date de fabrication	
Description du bien		

4 Choix et signature

Nous, _____ et _____ ,
Nom du locataire Nom du bailleur

exerçons le choix de considérer la location du bien décrit à la partie 3 comme une acquisition. De plus, nous déclarons que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

 Signature du locataire ou de la personne autorisée

 Date

 Signature du bailleur ou de la personne autorisée

 Date



10B7 ZZ 49486655